



S.O.S. Attentats, SOS Terrorisme

O.N.G.

Dotée du statut consultatif auprès du
Conseil économique et social de l'ONU
Agréée auprès du Département public
d'information de l'ONU

Paroles de Victimes

Lettre d'information

Hôtel National des Invalides
75700 Paris Cedex 07
Tel : 33 (0) 1 45 55 41 41
Fax : 33 (0) 1 45 55 55 55
Site Internet : www.sos-attentats.org
E-mail: contact@sos-attentats.org

Février – Mars 2005

n° 20

Un an après les attentats du 11 mars à Madrid

Une conférence internationale sur le terrorisme s'est tenue dans la capitale espagnole
Avec la participation de représentants de nombreux Etats étrangers

**La France était représentée par M. Michel Barnier,
ministre des Affaires étrangères**

**Mme Nicole Guedj, Secrétaire d'Etat aux droits des victimes
était présente lors des cérémonies commémoratives**

**S.O.S. Attentats insiste sur la nécessité d'une mobilisation internationale pour
aider toutes les victimes du terrorisme à se reconstruire**

Lire en page 2

Sommaire

Madrid, un an après ...

- > Conférence internationale et commémorations
- > Nouvelles arrestations

Série d'attentats en Corse

Toujours otages

Réseaux terroristes

- > Filières tchétchènes et projets d'attentats
- > Filières irakiennes
- > Réseau Beghal : condamnations

Guantanamo

- > Tous les Français ont été rapatriés

Lutte contre le terrorisme

- > ONU : déclarations et bonnes intentions
- > Initiative saoudienne contre le terrorisme

- > Ile congrès international des victimes du terrorisme, Bogota, Colombie

En bref ...

- > La Grande-Bretagne face à ses contradictions
- > Création de pôles départementaux de lutte contre l'islamisme radical
- > Nicole Guedj reçoit les associations de victimes
- > Mandat d'arrêt européen : premier bilan

Infos pratiques

- > Prise en charge des cures : le ministre nous répond
- > Contrats d'assurance : méfiance
- > Un numéro Azur pour les victimes

Vie de l'association

- > Assemblée générale du 19 mars 2004
- > Françoise Rudetzki, invitée du Journal sur France 3
- > Permanences de l'association

*Cette lettre d'information a été réalisée grâce au soutien
du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et de l'Institution Nationale des Invalides*

Madrid, un an après

Conférence internationale et commémorations

191 morts et 1900 blessés.

Il y a un an, le 11 mars 2004, quatre attentats terroristes, revendiqués par Al Qaïda, endeuillaient la capitale espagnole, Madrid.

A cette occasion, une conférence internationale sur le terrorisme, la démocratie et la sécurité s'est tenue du 8 au 10 mars à Madrid en présence du prince héritier espagnol Felipe et de très nombreux chefs d'Etat et de gouvernement, parmi lesquels le ministre français des Affaires étrangères, Michel Barnier. Le secrétaire général de l'Onu, Kofi Annan, également présent, a plaidé pour une stratégie anti-terroriste mondiale. Mais, au-delà des discours, l'ONU doit agir (*lire plus bas*)

Au lendemain de cette conférence qui s'est conclue par l'adoption du "Programme de Madrid", un hommage solennel était rendu aux victimes des attentats du 11 mars. Mme Nicole Guedj, Secrétaire d'Etat française aux droits des victimes, y a participé, témoignant de la solidarité de toutes les victimes du terrorisme.

Conformément aux souhaits des victimes relayés par leur porte parole, Pilar Manjon, la présidente de l'Association des victimes des attentats du 11 mars, la commémoration des attentats du 11 mars s'est effectuée en silence. Selon Pilar Manjon, le premier anniversaire devait être "un jour de mémoire et de réflexion pour toutes les victimes du terrorisme".

S.O.S. Attentats s'est associée aux victimes des attentats du 11 mars 2004 et aux familles des 191 personnes décédées pour appeler au recueillement et au respect de quelques minutes de silence en

hommage à toutes les victimes du terrorisme de par le monde.

S.O.S. Attentats appelle également les Etats à faire preuve de diligence et d'audace pour offrir à toutes les victimes du terrorisme, quelle que soit leur nationalité, quel que soit le lieu de l'attentat, une véritable reconnaissance, tant sur le plan moral, social que financier.

Notre association estime à cet égard que les lignes directrices adoptées par le Conseil de l'Europe le 2 mars 2005 relatives à la protection des victimes du terrorisme, sont très insuffisantes et bien loin des véritables besoins des victimes.

S.O.S. Attentats s'étonne aussi que la question des victimes du terrorisme n'ait pas été au cœur des discussions de cette conférence internationale.

Notre association demande fermement aux Etats qu'ils manifestent concrètement, par des mesures précises et contraignantes, une véritable solidarité avec les victimes du terrorisme. Les discours doivent être suivis de décisions. Trop de personnes se retrouvent encore aujourd'hui dans une situation de dénuement total pour avoir été victime, par hasard, d'un acte de terrorisme. Les Etats doivent assumer pleinement leurs responsabilités à l'égard des victimes du terrorisme pour les rétablir dans leur état antérieur à l'attentat, pour les aider à retrouver un emploi, pour, tout simplement, leur rendre leur dignité. Exprimons le souhait que les demandes légitimes des victimes du terrorisme seront examinées avant la prochaine conférence mondiale annoncée pour se tenir à New York le 11 mars 2006.

Nouvelles arrestations

Une nouvelle personne soupçonnée d'être l'un des principaux auteurs des attentats du 11 mars 2004, membre présumé d'une cellule française du Groupe islamique combattant marocain (GICM), a été arrêté le 7 février 2005 à Paris et écroué.

Hassan Boutani a été mis en examen pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et financement du terrorisme" par le juge Bruguière.

La cellule française du GICM est également soupçonnée d'avoir servi de base logistique pour les attentats de Casablanca (16 mai 2003).

Par ailleurs, début février, quatre personnes soupçonnées d'être liées au GICM ont été arrêtées en Espagne tandis que Youssef Belhadj considéré comme le porte-parole d'Al Qaïda en Europe, était arrêté à Bruxelles.

Vingt-deux personnes présumées impliquées dans les attentats du 11 mars, sont actuellement en détention provisoire en Espagne.

Soulignons que le chef présumé et fondateur du GICM, Mohammed El-Guerbouzi (dit Abou Issa), est réfugié en Grande Bretagne.

Série d'attentats en Corse

C'est quotidiennement que la Corse est touchée par des attentats. Ces actes ont été perpétrés tandis que débute à Paris le procès de Charles Pieri et d'autres indépendantistes corses. Le *FLNC - Union des Combattants* avait dans le même temps annoncé la fin de la trêve de la lutte armée.

Unanimement condamnés par le gouvernement, le président du conseil exécutif de Corse, le député-maire de Bastia, ces attentats ont notamment blessé deux bébés. Ils auraient pu tuer.

Au nom de quoi des bébés, des enfants, des personnes civiles, peuvent-ils être pris pour cible ?

S.O.S. Attentats insiste : les poseurs de bombes sont inexcusables. Ils doivent savoir qu'un engin explosif est destiné à blesser, à mutiler, à tuer. Affirmer que les populations civiles ne sont jamais visées par les terroristes indépendantistes corses revient à méconnaître l'étendue de la responsabilité qui leur incombe.

Dans un Etat de droit et de démocratie comme la France, le recours au terrorisme, plus encore qu'ailleurs, est un moyen qui ne traduit que la lâcheté de certains qui n'acceptent pas le dialogue et les voies démocratiques de discussion et de négociation.

Toujours otages

Florence Aubenas et son interprète irakien, Hussein Hanoun, sont toujours détenus en Irak. La journaliste de *Libération* a été enlevée le 5 janvier.

Voici 3 ans qu'**Ingrid Betancourt** est détenue par les FARC (Forces armées révolutionnaires de la Colombie).

On est par ailleurs sans nouvelles du journaliste franco-canadien, **Guy-André Kieffer**, disparu à Abidjan le 16 avril 2004 et du cameraman français,

Fred Nérac, disparu en Irak le 22 mars 2003.

Giuliana Sgrena, la journaliste italienne, a, quant à elle, été libérée le 4 mars, dans des conditions dramatiques qui ont coûté la vie à un agent italien, Nicola Calipari.

S.O.S. Attentats appelle tous les ravisseurs à faire preuve d'humanité et à libérer tous leurs otages sans condition.

Réseaux terroristes

Filières tchétchènes et projets d'attentats

Selon Christophe Dubois, journaliste au Parisien, "plusieurs suspects" auraient indiqué que le groupe français des filières tchétchènes aurait projeté de commettre des attentats sur le sol français en 2002.

Rappelons que 3 personnes (Khaled Ouazane, Maamar Ouazane et Hassen Habbar) ont été arrêtés à Paris le 11 janvier, mis en examen et écroués.

Selon l'un d'eux, les cibles potentielles d'attentats auraient concerné un grand magasin au forum des Halles, la Tour Eiffel ainsi que des "établissements

abritant des intérêts israéliens" et des commissariats de police.

Le dossier des filières tchétchènes a été ouvert à Paris en novembre 2002 et concerne plus de vingt personnes.

C'est dans le cadre de cette enquête qu'ont été effectuées les arrestations de La Courneuve et de Romainville.

S.O.S. Attentats est partie civile dans cette affaire.

Filières irakiennes

Trois personnes soupçonnées d'appartenir aux filières irakiennes, ont été mises en examen pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste". Ils sont notamment soupçonnés d'avoir envoyé, ou été sur le point d'envoyer, des personnes combattre en Irak.

L'un d'eux serait le beau-frère de l'un des membres du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) qui avait été démantelé en mai 1998 à la veille de la Coupe du monde de football en France.

L'information judiciaire sur les filières irakiennes a été ouverte à Paris le 20 septembre 2004.

Réseau Beghal : condamnations prononcées

Dans le jugement rendu le 15 mars 2005, le tribunal correctionnel de Paris a reconnu six personnes coupables de délit d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et pour avoir voulu s'attaquer aux intérêts américains en France.

Djamel Beghal a été condamné à 10 ans de prison tandis que les 5 autres personnes prévenues ont été condamnées à des peines allant de 1 à 9 ans de prison.

Guantanamo

Tous les Français ont été rapatriés

Les trois derniers Français qui étaient détenus depuis plus de 2 ans au camp de Guantanamo Bay ont été libérés et ont été rapatriés en France le 8 mars 2005. Placés en garde à vue à leur arrivée, l'un d'eux, M. Patel, a été remis en liberté.

Les deux autres, soupçonnés d'appartenir à un réseau terroriste, ont été maintenus en détention. Rappelons que les 4 Français qui avaient été rapatriés en France début août 2004, sont eux aussi encore incarcérés et mis en examen pour délit

d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste.

Soulignons que les ressortissants anglais rapatriés du camp de Guantanamo Bay ont tous été relâchés par la justice britannique.

N'oublions pas que près de 600 personnes sont encore détenues sur la base américaine de Guantanamo Bay et qu'il serait grand temps qu'elles bénéficient du droit d'être jugées, selon les règles propres à un Etat de droit.

Lutte contre le terrorisme

ONU : déclarations et bonnes intentions

Lors de la conférence de Madrid sur le terrorisme, le Secrétaire Général de l'ONU, K. Annan a présenté un plan de lutte contre le terrorisme en 5 points : décourager les groupes de mécontents tentés de choisir le terrorisme comme tactique pour atteindre leurs objectifs ; dénier aux terroristes les moyens de mener à bien leurs attaques ; dissuader les Etats de soutenir les terroristes ; développer les capacités des Etats à prévenir le terrorisme ; défendre les droits de

l'Homme dans la lutte contre le terrorisme. M. Annan a également proposé une définition universelle du terrorisme, considérant que "tout acte constitue une action terroriste si son intention est de causer la mort ou de blesser grièvement des civils et des non-combattants dans le but d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte ou à s'abstenir de le faire".

Le Secrétaire Général de l'ONU a enfin souligné l'urgence de la création d'un fonds international d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme et de leurs familles. S.O.S. Attentats soutient cette proposition déjà formulée en octobre 2004 par le Conseil de sécurité de l'ONU et demande qu'elle soit mise en œuvre sans attendre. Notons aussi qu'à l'occasion de la parution, le 1^{er} mars, d'un ouvrage consacré au "traumatisme des victimes du terrorisme, réalisé par Mme Yael Danieli, psychologue clinicienne, le Secrétaire Général de l'ONU a réaffirmé "le droit des victimes du terrorisme

à des soins et des compensations" et a "déploré que leur sort soit souvent ignoré ou instrumentalisé". Evoquant l'attentat contre le siège de l'ONU à Bagdad le 19 août 2003, K. Annan a souligné que l'ONU "était particulièrement consciente" de la nécessité de prendre soin des victimes. Compte tenu du peu de considération de l'ONU à l'égard de l'une de ses employées française, grièvement blessée à Bagdad, S.O.S. Attentats saisit cette déclaration pour demander solennellement au Secrétaire Général de l'ONU de mettre enfin ses déclarations en conformité avec des mesures concrètes.

Une cinquantaine de recommandations à l'issue de la Conférence de Ryad

A l'issue de la Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme qui s'est tenue à Ryad (Arabie Saoudite) les 7 et 8 mars 2005 une cinquantaine de recommandations ont été adoptées.

Celles-ci ont fait l'objet d'une large publicité dans la presse nationale française et européenne sous le titre "s'attaquer au terrorisme".

Retenons le projet de création d'un centre mondial de lutte contre le terrorisme et l'appel pressant à la coopération internationale pour "établir une liste

internationale des individus recherchés les plus dangereux" et "échanger des informations au sujet des individus connus pour leur appartenance à des organisations terroristes".

En revanche, la proposition visant à la création d'un fonds d'aide aux victimes du terrorisme financé par le gel des avoirs des terroristes aurait à peine été discutée, cette question ayant été renvoyée à la compétence nationale de chaque Etat.

Ile congrès international des victimes du terrorisme, Bogota, Colombie

Dans la continuité du 1^{er} Congrès réuni à Madrid fin janvier 2004 et auquel S.O.S. Attentats avait participé, l'Université Sergio Arboleda a organisé à Bogota (Colombie) la seconde réunion internationale des victimes du terrorisme. Ce 2^{ème} Congrès, qui s'est tenu les 23 et 24 février 2005, a réuni de

nombreuses personnalités et victimes du terrorisme de par le monde. Cette conférence a exigé le respect de la dignité des victimes du terrorisme et une véritable reconnaissance de leurs droits.

S.O.S. Attentats, invitée à ce Congrès, n'a malheureusement pas pu s'y rendre.

En bref

La Grande-Bretagne face à ses contradictions

La dérogation à la Convention européenne des droits de l'Homme qui permettait au gouvernement anglais, en vertu de la loi antiterroriste britannique, de détenir sans limitation de durée, les personnes soupçonnées de terrorisme est venue à expiration. détention illimitée sans inculpation et sans procès. Parallèlement, une nouvelle loi anti-terroriste ne permet plus à la Grande-Bretagne d'incarcérer des étrangers qui ne peuvent être jugés faute de preuves suffisantes.

Résultat : Abou Qatada, présenté comme le représentant de Ben Laden en Europe, vient d'être libéré ainsi que sept autres étrangers soupçonnés de terrorisme.

Ces libérations sont assorties de mesures de contrôle dont la conformité aux droits de l'homme est par ailleurs très contestable.

Aujourd'hui, S.O.S. Attentats et toutes les victimes des attentats de 1995 à Paris se demandent avec inquiétude ce que la Grande-Bretagne va faire de Rachid Ramda. Rappelons que ce dernier, présumé être le financier de ces attentats meurtriers, est détenu, sans jugement, en Grande-Bretagne, depuis bientôt 10 ans. Notre association demande, de nouveau et avec insistance, au Royaume Uni d'extrader Rachid Ramda vers la France afin qu'il soit jugé, dans le plein respect des règles de droit.

Création de pôles départementaux de lutte contre l'islamisme radical

Le ministre de l'Intérieur Dominique de Villepin a annoncé le 15 février, la création "dans chaque département d'un pôle de lutte contre l'islam radical". Le ministre de l'Intérieur a indiqué que ces pôles seront alimentés par "tous les gens qui peuvent

recueillir une information", "la police, la gendarmerie, les renseignements généraux, ...". Ces informations seront ensuite "centralisées au niveau parisien et étudiées", notamment par "le comité du renseignement intérieur".

Nicole Guedj reçoit les associations de victimes

S.O.S. Attentats a participé à la réunion des associations de victimes organisée par Nicole Guedj, Secrétaire d'Etat aux Droits des Victimes, le 14 février 2005.

Au cours de cette réunion, la ministre a prononcé un discours dont le texte est disponible sur le site Internet de S.O.S. Attentats.

Mandat d'arrêt européen

La Commission européenne a publié le 28 février 2005 le premier rapport d'évaluation de la mise en œuvre du mandat d'arrêt européen.

Rappelons que cette disposition a été introduite par la décision cadre du 13 juin 2002. Le mandat d'arrêt européen est à ce jour mis en œuvre dans tous les

Etats européens à l'exception de l'Italie (débat parlementaire en cours). Selon ce rapport, 2603 mandats ont été émis et 653 personnes arrêtées.

Ce rapport ne précise pas la nature des infractions pour lesquelles la coopération judiciaire européenne a été mise en œuvre.

Infos pratiques

Prise en charge des cures médicales : le ministre nous répond

M. Hamlaoui Mekachera, le Secrétaire d'Etat en charge des victimes de guerre a répondu au courrier de S.O.S. Attentats qui lui demandait de clarifier la question du paiement par les victimes du terrorisme de la participation forfaitaire de 1 Euro, pour ce qui concerne les cures thermales en relation avec leur invalidité.

Le ministre nous a indiqué qu'il examinait notre requête avec l'attention requise et qu'il nous ferait part rapidement de la décision du gouvernement. Rappelons que toutes les victimes du terrorisme sont, depuis la loi du 23 janvier 1990 (art. 26), assimilées dans leurs droits et avantages aux victimes civiles de guerre.

Contrats assurance vie, méfiance

L'un de nos membres nous a signalé que sa compagnie d'assurance avait exclu de son contrat d'assurance vie l'indemnisation de tous les dommages liés à un acte de terrorisme. Si cette clause n'est pas interdite par la loi et qu'elle semble demeurer exceptionnelle, il n'en demeure pas moins que nous invitons tous nos lecteurs à relire très attentivement tous leurs contrats d'assurance personnelle et d'assurance vie. Vous devez notamment vérifier d'une part que les dommages

matériels et personnels liés à un acte de terrorisme ne sont pas exclus et d'autre part que le capital assurance vie à verser à vos ayants droit sera versé dans toutes les situations, y compris en cas de décès à la suite d'un attentat. Si vous constatez une anomalie, n'hésitez pas à prendre contact avec votre assureur pour lui demander des explications et, le cas échéant, modifier votre contrat, voire changer de compagnie d'assurance.

Le terrorisme, c'est l'affaire de tous, c'est la responsabilité de chacun !

Incitez vos proches, vos amis, à soutenir les actions de S.O.S. Attentats en faveur des victimes du terrorisme

Grâce au bulletin que vous trouverez au verso

Tous les membres bienfaiteurs reçoivent la lettre d'information de l'association et sont informés de ses activités

Un numéro Azur pour les victimes

Afin d'améliorer l'accès des victimes à l'ensemble des services, Mme Nicole Guedj, Secrétaire d'Etat aux droits des victimes a décidé la création d'un numéro Azur qui permettra une meilleure écoute, qui

favorisera l'information et l'orientation de toutes les victimes d'infraction. Ce dispositif a été confié à l'INAVEM (Institut national d'aide aux victimes et de médiation) et sera prochainement opérationnel.

Ce numéro AZUR est : 08 VICTIMES (ou 08 84 28 46 37).

Vie de l'association

Assemblée générale du 19 mars 2005

S.O.S. Attentats a tenu son Assemblée Générale annuelle le samedi 19 mars 2005, à l'Hôtel National des Invalides.

L'Assemblée a approuvé le rapport d'activité, les comptes de l'exercice 2004, ainsi que les objectifs et le budget prévisionnel pour 2005.

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'administration a été renouvelé.

A l'issue de cette réunion, un déjeuner de l'amitié a permis aux victimes de tous les attentats de se rencontrer, d'échanger entre elles et aussi de faire le point de leur situation avec les responsables de l'association comme avec Me G. Holleaux qui a participé à cette Assemblée Générale.

Françoise Rudetzki, invitée du Journal sur France 3

A l'occasion de la Journée européenne du 11 mars, la déléguée générale de S.O.S. Attentats, Françoise Rudetzki, était l'invitée du Journal, le "13/14" sur France 3, le samedi 12 mars 2005.

Permanences de l'association

L'équipe de S.O.S. Attentats est à la disposition des victimes pour répondre à toutes leurs questions, pour les accompagner dans toutes leurs démarches.

Pour un accueil personnalisé et dans un souci d'efficacité, notre équipe reçoit **sur rendez-vous**, chaque jour de 14 h à 18 h (01 45 55 41 41)

Amicalement à tous

Françoise Rudetzki, Claude Peyrat, Ghislaine Doucet

S.O.S. ATTENTATS, S.O.S. TERRORISME
Hôtel National des Invalides, 75700 Paris cedex 07

MEMBRE BIENFAITEUR

☐ Membre individuel :

Nom

Prénom

☐ Personne morale

☐ Société ☐ Association ☐ Autre

Raison sociale

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : E-mail :

Verse Euro

en soutien aux actions de S.O.S. Attentats, S.O.S. Terrorisme

et recevra « Paroles de victimes », la lettre d'information de l'association

Chèque à l'ordre de S.O.S ATTENTATS ou virement bancaire

RIB : 30002 00413 0000007709J

IBAN : FR39 3000 2004 1300 0000 7709 J26

Date :

Signature :

**Un reçu CERFA vous sera adressé pour bénéficier
d'une déduction fiscale selon la législation en vigueur**